

Je suis d'avis que ces dispositions du secrétariat du Conseil du Trésor sont injustes et discriminatoires à l'égard de l'Auditeur général; elles devraient donc être corrigées sur-le-champ. Si on les laisse, le Bureau ne pourra plus recruter de vérificateurs appartenant à la catégorie supérieure de la Fonction publique du Canada. Il s'ensuivra également que ses vérificateurs les plus expérimentés devront quitter le Bureau de l'Auditeur général, s'ils veulent accéder à la catégorie la plus élevée de leur profession.

J'espère sincèrement que lorsqu'on présentera la nouvelle mesure législative, elle comportera la solution de ce problème, parmi d'autres.

Je vois que j'arrive à la fin de mon temps de parole. En terminant, je voudrais dire ceci. Je sais que ceux qui siègent sur les banquettes du Trésor, surtout s'ils ont fait leurs armes chez les mandarins puis dans la fonction publique, tendent à se croire les arbitres de l'utilisation des fonds. Je leur reconnais le droit essentiel d'élaborer des programmes de dépenses—c'est le devoir et la responsabilité de l'exécutif. Mais de là ils en arrivent progressivement à se croire les seigneurs de tout le domaine dont ils s'occupent, et à n'attribuer au Parlement que la fonction d'entériner leurs désirs et leurs opinions. Ils présument que les députés n'ont pas vraiment le droit de mettre en doute leurs décisions concernant les dépenses de nos deniers publics. Ce n'est pas au premier ministre (M. Trudeau), au président du Conseil du Trésor, à moi-même, au chef de mon parti ni à tout autre député qu'il appartient de prendre des décisions judicieuses et sensées, mais c'est l'affaire de tous les Canadiens. Les représentants élus qui siègent en cette enceinte sont vraiment les mieux placés pour juger ce que les Canadiens avec toute leur énergie et dans leur infinie sagesse veulent vraiment, et je soutiens . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Les députés consentiraient peut-être à lui laisser terminer sa dernière phrase.

M. Baldwin: Je n'abuserai pas de la bienveillance de la Chambre, sauf pour formuler l'espoir que la Chambre ait désormais le droit, par suite des instances présentées au gouvernement et de la réaction publique provoquée par le rapport de l'auditeur général, comme par ses rapports antérieurs, de veiller à ce que le Parlement reprenne le contrôle des fonds publics de notre pays.

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, en prenant part à la discussion de la motion que l'opposition officielle a présentée à la Chambre, je voudrais en premier lieu esquisser le tableau d'ensemble dans lequel il importe, selon moi, de situer le rapport de l'auditeur général et les dépenses des divers ministères et organismes du gouvernement.

Il est évident que les dépenses du secteur public à tous les paliers de gouvernement constituent la plus grosse affaire du pays. Nous sommes ici chargés de contrôler des dépenses de l'ordre de 15 ou 16 milliards de dollars par année en deniers publics. Le secteur public se compose de toute une gamme d'entreprises et de services. Il s'occupe, par l'intermédiaire du ministère des Postes, de la distribu-

tion de millions de lettres par jour, et de l'entretien et de l'utilisation de milliers de véhicules à moteur au service de divers ministères. Le public est mêlé au commerce du caoutchouc, à l'exploitation minière, l'habitation, la voirie et même le cinéma.

Un poste que nous avons approuvé dans ce domaine, il y a quelques années, portait sur le coût de la construction du Centre national des arts. Selon mes calculs, chaque Canadien, homme, femme et enfant, a contribué à peu près \$2.20 à la construction du Centre national des arts dans la capitale. Ainsi ma propre circonscription de Surrey-White Rock a fourni avec ses impôts un quart de million de dollars pour ce centre.

Comme je suis un des représentants de mon parti au comité des comptes publics, j'ai l'impression à chacune de ses séances de m'intéresser au portefeuille de chaque citoyen comme aussi à son bien-être. Les principes qui s'appliquent au niveau du comité des comptes publics sont ceux qui existent au niveau des directeurs d'entreprises commerciales ou d'associations, des administrateurs d'une église ou des représentants d'un syndicat. Nous sommes tous intéressés par ce que nous recevons et par ce que nous donnons. Dans notre cas, où il s'agit d'un contrôle ou d'une enquête en matière de finances, nous devons tenir compte qu'une grande partie des milliards que nous surveillons représentent des frais fixes. Les dépenses au titre de la défense et des intérêts semblent clairement entrer dans cette catégorie. Ensemble elles constituent à peu près un quart de toutes les dépenses fédérales. A mon avis, on pourrait réduire considérablement les dépenses dans ces deux domaines par une méthode à peine plus révolutionnaire que celle qu'utilisent toutes les ménagères avisées et économes. Toutefois, dans cette optique, monsieur l'Orateur, nous profitons du travail de l'auditeur général et de ses collaborateurs qui, contrôlant le fouillis des initiatives et des actifs du gouvernement fédéral et de ses organismes subsidiaires, dévoilent les centaines de cas d'inconséquence et de gaspillage imputables à l'administration.

• (1230)

Le comité des comptes publics a compilé récemment un catalogue de toutes les recommandations des divers comités des comptes publics qui se sont succédé pendant 40 ans, soit de 1930 à 1970. C'est un ouvrage d'une certaine ampleur qui, j'en suis sûr, sera très intéressant à lire, bien que douloureux, peut-être. C'est l'historique de tous les gaspillages qui ont été dénoncés et, trop souvent, qu'on a laissés se perpétuer. En tant qu'ancien journaliste, j'ai beaucoup apprécié les articles savoureux publiés dans les journaux d'hier, sous le titre «Henderson's Horrors»—articles au sujet d'un hydroptère inutilisé et qui coûte aux Canadiens \$8 par famille, au sujet des vols du premier ministre, ou encore des marionnettes qu'on n'a jamais vues. Mais nous avons beau déplorer un tel gâchis des fonds publics—fonds que l'on aurait pu utiliser à bon escient, pour améliorer, par exemple le bien-être des personnes âgées ou des jeunes, ou réduire les impôts des personnes d'âge moyen—nous avons beau déplorer cette liste de pertes et de gâchis, cela ne suffit pas.